
MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

SECRET N° 83/III2 du 19/12/83
MEN-DG.S-DEAA-SF-P4
portant promotion des fonctionnaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement) au titre de
l'année 1982.

ORIGINAL

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/ I S A S :

D.F.P.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret 62/198/FP-FC du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64/165/FP-DE du 22-5-1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

D.G.B.

(/u le décret n° 65/170/FI du 25-6-1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret 74/470 du 31-12-1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-2-1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27-12-1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644 du 28-12-1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

D.C.F.

(/u le décret n° 81/017 du 26-1-1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 83/III/MEN-DG.S-DEAA-SF-P4 du 19/12/83 portant inscription au tableau d'avancement des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1982 ;

III) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1982, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

1°) - INTENDANT.

AU 5° ECHELON.

- M. TESSA Alphonse, 1/c du 31-7-1982 Direct. Douanes

2°) - ADMINISTRATEURS ILNIFICATEURS.

AU 3° ECHELON.

- BOUKA OU. DI. DANTOU née M. K. NY Monique Agathe, 1/c du 8-12-62 D.I.D.S.

AU 5° ECHELON.

- ONGUELE Michel, 1/c du 3-10-82 D.O.B.

AU 7° ECHELON

- M. LONGA Jacques Aurélien, 1/c du 10-1-1982 Projet Education

AU 8° ECHELON.

- M. LONGO Jean Christophe, 1/c du 8-5-1982 Mini Ilan

- MINGOUOLO Alfred, 1/c du 8-8-1982 D.I.D.S.

AU 9° ECHELON

- TCHICAYA Jean Gilbert, 1/c du 8-5-1982 DGEIA - MEN

ARTICLE 2 : Le présent Décret, qui prendra effet tant au point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 19 Décembre 1983

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement ;

Le Ministre de l'Education
Nationale -

A. NDINGA - OBA.

Le Ministre du Travail et de la
Prevoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.

Colonel Louis SYLVAIN GOR...

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNZOU.

AMLIATIONS :

JORIC.....1
MEN-CAD.....2
D.G.S.D.I.A.A.....4
D.F.I.....7
D.G.E.....2
D.C.F.....2

SGCM/DC.....2
Intéressés.....7
Dossiers.....14
Archives.....2